

COMPTE RENDU D'UN TRAVAIL FAIT EN CLASSE SUR LES COLORANTS ALIMENTAIRES

Nadine SCHNEIDERLIN
école ouverte, 69190 Saint-Fons

Brève présentation de ma classe :

Vingt enfants d'âge C.E.2-C.M.1 (nés en 1966 et 1967) de niveau scolaire allant du C.P. au C.M.1.

Forte proportion d'enfant immigrés (espagnols, portugais, tunisiens, algériens).

Pourquoi ce travail ?

Je suis moi-même très sensibilisée au problème des additifs alimentaires et fais très attention à ce que j'achète.

Depuis le début de l'année, je me bats avec les enfants qui machouillent à longueur de temps bonbons et chewing-gum. Mon explication se bornait à la carie dentaire et à «*ce n'est pas bon pour la santé*».

C'est le numéro 106 de *Que choisir ?* qui m'a convaincue (dossier assez complet sur les colorants et enquête sur les bonbons). Je décide alors d'imposer le sujet : «*Vous mangez des bonbons, on va regarder de quoi ils sont faits.*»

Je demande donc aux enfants de récolter des emballages de bonbons.

Mon but :

- Analyser les bonbons, examiner la composition, et par là, mieux justifier mon attitude.
- Etendre l'analyse aux autres produits et donner l'habitude de cette démarche, de ne pas se laisser séduire par l'aspect (éducation du consommateur).
- Faire une contre-information par rapport à la télévision, à la publicité.

Comment ?

Pendant la «récolte», je me constitue un dossier à l'aide des documents que je possède (revues de consommateurs) :

● **Elaboration d'une fiche personnelle comportant :**

- La législation actuelle (en France, dans la C.E.E. et dans d'autres pays) ;
- Quelques exemples de coloration abusive et des déclarations de professeurs ;
- Le code des colorants et leur degré de nocivité.

● **Préparation de panneaux destinés à l'affichage :** quelques décrets, tableau des colorants et denrées dans lesquelles on les trouve.

● **Fiche polycopiée** (tableau à compléter + fiche d'analyse d'un produit avec nom, marque, prix, indications et remarques).

Le jeudi matin, présentation du sujet et de la démarche.

Chaque enfant a un emballage à analyser. Il peut le faire seul ou avec quelqu'un d'autre. Dans la composition, je leur demande de souligner le ou les colorants.

Je tenais à ce qu'il y ait une trace individuelle (dans cahier d'éveil) et une trace collective (panneau) ; chacun remplit donc une fiche double.

Quelques remarques durant l'analyse : Didier constate que sur le papier des *Picorettes* la composition n'est pas indiquée. Rosa, elle, ne comprend pas ce qui est écrit sur l'emballage d'un *Frizz* : c'est écrit en italien !

Jacinto est affolé par le nombre de colorants qu'il y a dans les *Smarties*... «*Pourtant, dit-il, c'est très bon !*» (En poussant la réflexion plus loin, ils sont arrivés à dire qu'au départ, ils en achètent «*pour les jolies couleurs*».)

Ce travail terminé, mise en commun des trouvailles, présentations des textes de loi, des tableaux...

Voici les remarques faites :

Farid. — *Et pourquoi ils mettent des colorants ?*

Nathalie. — *Ben parce qu'ils ont la flemme de faire autrement, et pour se faire de l'argent.*

Didier. — *Et si on le mettait dans le journal ?*

Antonio. — *Oui, parce que les parents ne le savent pas.* (C'était aussi mon intention.)

Marilia. — *Et si tous les gens de Saint-Fons l'apprenaient et n'achetaient plus les produits qui en ont, peut-être qu'ils seraient obligés d'en faire des autres.*

(Logique d'une petite fille qui, de par son milieu, n'a jamais entendu parler de boycottage ou de pression de consommateurs.)

Bilan :

Ça n'a pas été un travail de recherche, d'expérimentation mais une information imposée, une tentative de sensibilisation à un domaine de la vie économique (consommation) avec apprentissage de lecture d'une information donnée (étiquetage).

Il y a certaines limites, entre autres la difficulté pour les enfants de percevoir en quoi les produits chimiques sont nocifs et la subtilité des fabricants pour tromper le client et détourner la loi.

D'autre part, si la majorité de la classe a été passionnée et a perçu l'essentiel de ce que je voulais faire passer, quelques-uns n'ont apparemment rien retenu (ce sont les enfants dont le niveau scolaire est le plus faible du fait de leurs problèmes psychologiques).

Les suites à donner :

- Parution dans le journal pour information des parents et des autres élèves (ci-dessous les feuilles parues).
- Constitution d'une liste des produits naturels ou ayant le moins d'additifs (les enfants, inquiets, m'ont demandé : «*Tu nous diras les bonbons qu'on peut manger ?*»).
- Faire un tableau analogue pour les conservateurs et autres additifs, tout aussi dangereux. (J'avais volontairement limité la première approche aux colorants, additifs plus visibles.)

Conclusion :

L'école est le seul lieu où il peut y avoir éducation effective du consommateur en puissance qu'est l'enfant. Il me semble que cette éducation trouve pleinement sa place dans les activités d'éveil (ouverture sur la vie) et qu'on est en droit, éducateur, de faire le contre-poids de ce que d'autres imposent aux enfants.

Dans les produits (aliments, boissons) que nous achetons la composition est indiquée (c'est obligatoire depuis 1972).
 La plupart des produits contiennent des colorants.
 Pourquoi ? Pour attirer la vue des consommateurs, pour leur donner envie d'acheter des produits.

Il nous trompent sur la qualité.
 Beaucoup de ces colorants sont dangereux et interdits dans certains pays (E 123 l'est en URSS, USA et Suède) Mais ils sont encore autorisés en France - C'est pourquoi il faut faire très attention à ce qu'on achète.

Colorants

page suivante, nous avons fait un tableau des colorants avec leur code.

alimentaires

(lettres à colorier de couleurs gaies, très voyantes...)
 La classe de Farid.

TABLEAU des
COLORANTS

Jouet	E 100	E 101	E 102	E 103	E 104	E 105
Orange	E 110	E 111				
Rouge	E 120	E 121	E 122	E 123	E 124	E 125
Vert	E 130	E 131	E 132			
Alumineux	E 140	E 141	E 142			
Noir	E 150	E 151	E 152	E 153		
	E 160	E 161		E 163		
	E 170	E 171	E 172	E 173	E 174	E 175
	E 180	E 181				

Dangerous (ces colorants vont être interdits dans les pays de la C.E.E. au 1er Janvier 1977).

Colorants suspects autorisés par la CEE jusqu'au 31 décembre 1979.

Provoquent des allergies (surtout chez les enfants)

Suspects d'ouïes des impuretés

on ne sait rien d'eux.